

PAYS DE LA LOIRE

Axe 3 : Faciliter et sécuriser les transitions professionnelles

Assistant de Soins en Gériatrie

Contexte

La mesure 20 du Plan Alzheimer 2008-2012 prévoit l'identification et la professionnalisation d'une fonction d'assistant de soins en gériatrie, accessible aux aides soignants et aides médico-psychologiques, en poste notamment dans les unités et équipes dédiées à la prise en charge des malades d'Alzheimer, par le biais d'une formation d'une durée de 140 heures.

Objectifs

- Faciliter la créativité et accompagner l'évolution des pratiques dans l'accompagnement et les soins aux personnes atteintes de maladies neurodégénératives dont la maladie d'Alzheimer.
- Assurer la fonction d'assistant de soins en gériatrie.

Renseignements complémentaires

Action de Formation Régionale

Date limite d'inscription :

15 Novembre 2023

Programme

Nouveau marché disponible à partir de mars 2024 :

- Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne.
- Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie.
- Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues.
- Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé.

- Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées.

Public

Aides Soignants, Aides Médico-Psychologiques et Auxiliaires de vie sociale en situation d'emploi auprès de personnes atteintes de la maladie de type Alzheimer

Exercice

2024

Code de formation

3. 4

Nature

AFR

Organisé par

Consultation en cours

Durée

140 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences